



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
LE STATIONNEMENT  
Rue de Beauvais  
N°82/2021**

**Mairie de MONTSOULT**  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
(Val d'Oise)

**Le Maire de la Commune de Montsoult,**

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- **Vu** la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- **Considérant** que Monsieur et Madame SANE Souleymane et Laila – 9 avenue Paul Cézanne – 95200 SARCELLES doivent réaliser des travaux pour la construction d'une maison individuelle au 41 bis rue de Beauvais à Montsoult (PC09543021M0003),
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement dans cette voie, pendant la durée réglementaire des travaux, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

**ARRÊTE :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** À compter du lundi 11 octobre 2021 et pour toute la durée des travaux de construction de la maison, il sera interdit de stationner au droit du 41 bis rue de Beauvais.

**Art. 2 :** Monsieur et Madame SANE Souleymane et Laila chargée des travaux assureront, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art. 4 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 5 :** MM. le Maire de la commune de Montsoult, le Major commandant la Gendarmerie de Montsoult, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Centre de secours de Domont, au syndicat Tri-Or et à Monsieur et Madame SANE Souleymane et Laila.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoult.

Fait à Montsoult, le 8 octobre 2021

Rendu exécutoire et affiché le 11 octobre 2021

Le Maire,

Silvio BIELLO

